



Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15.02.2024 S²LOW
ID : 059-215904913-20240212-DELIB20240207-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD
Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX
Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 février 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 30 janvier 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 05 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : André Kaczor à Eric Warmoes, Jocelyne Dusautois à Jeanne Barbieux, Marie-Louise Nassar à Carinne Florent, Eric Tounsi à Jean-Paul Birembaut, David Belurier à Véronique Hubert	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech et Jean-Claude Priez	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2024.02.07	Délibération cadre relative à l'engagement de la ville de Raismes en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique.	

Parce que les bouleversements climatiques sont devenus réalité et qu'anticiper les réalités du futur – dérèglement climatique, pollution de l'air, de l'eau et des sols, dégradation de la biodiversité – est désormais vital, la municipalité a souhaité agir. Aussi, dès 2014 et de nouveau avec le programme électoral de 2020-2026, l'ambition de développement durable et de faire de Raismes une ville écologique guide l'action publique municipale.

C'est dans cette perspective qu'elle s'est engagée à généraliser à l'ensemble de la ville les principes de la gestion différenciée et à intégrer des îlots de fraîcheur dans ses aménagements urbains, à limiter l'imperméabilisation des sols, à « débitumer » certains espaces comme les places de stationnement et les cours d'école.

Par ailleurs, la ville de RAISMES est engagée dans un projet de ville à 15 ans, Raismes 2032. Ce dernier ambitionne de passer d'une ville minière et industrielle du XXe siècle à une ville en transition du XXIe siècle. Ce projet de développement durable vise à offrir aux raismois une vie désirable et soutenable pour les générations actuelles et futures.

C'est ainsi que la ville s'est inscrite dans une démarche de transition écologique et a initié des changements proactifs de gestion de ses espaces verts. En effet, le principe du zéro phyto a été mis en application dans les cimetières et sur les terrains sportifs alors même qu'ils faisaient l'objet d'une dérogation à cette disposition réglementaire.

En sus, consciente des services écosystémiques rendus par la nature, la ville œuvre à respecter les limites des ressources naturelles que sont l'air, l'eau, le sol et la biodiversité et mène des actions favorisant le retour de la nature en ville et en créant des pénétrantes végétales en ville depuis la forêt.

Pour y parvenir, la ville de Raismes a souhaité que soit élaboré un plan de gestion différenciée de ses espaces verts. Il sera mis en œuvre en 2024.

Ce plan de gestion différenciée, à l'échelle de la ville, permet d'engager :

- une gestion écologique permettant le développement de la biodiversité une meilleure infiltration de l'eau pluviale et une diminution des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.
- des économies au moyen d'une gestion plus fine des consommables et d'usure du matériel.
- une amélioration en matière de santé publique par la résorption des îlots de chaleur et des polluants dans l'espace public.

- une amélioration des conditions de travail des agents techniques éprouvantes, au développement des compétences et à un entretien des espaces verts plus valorisant.

Le plan de gestion différenciée raismois fixe des objectifs de gestion pour chaque espaces verts :

- Une gestion de type « horticole », prescrite pour les parvis et espaces de prestige.
- Une gestion de type « jardinée », prescrite sur les zones résidentielles ayant un usage fréquenté
- Une gestion de type « rustique », prescrite pour les espaces périphériques ne faisant l'objet que de très peu d'usage.
- Une gestion de type « naturelle », prescrite sur les espaces naturels.

Chaque objectif de gestion formule une ambition d'entretien, l'objectif étant d'entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible afin de développer la biodiversité d'agir pour la préservation des ressources naturelles et d'offrir un cadre de vie acceptable pour les populations actuelles et futures.

En outre, part la mise en place de la gestion différenciée, la ville optimise ses moyens afin de pouvoir assurer l'entretien des nouveaux espaces verts dans la perspective des rétrocessions à venir.

Dans un souci de pédagogie et de compréhension de la mise en œuvre de ce plan de gestion différenciée, un plan de communication a été acté.

Par la mise en place de ce plan, la ville de Raismes, entend agir pour le bien-être des raismois, améliorer le cadre de vie des habitants, assurer une optimisation de ses moyens, développer la biodiversité, préserver les ressources naturelles et enfin être au rendez-vous des enjeux écologiques globaux qui s'imposent au monde.

Considérant l'avis de la commission Transition, Aménagement et Développement du territoire qui a eu lieu vendredi 26 janvier 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACTE cette délibération cadre relative à l'engagement de la ville de Raismes en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN



A blue circular official stamp of the Municipality of Raismes is partially visible behind the signature. The signature is a large, stylized blue ink scribble.